

AVIS D'IMPÔT 2013

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP PARIS 19E VILLETTE
17 PL DE L'ARGONNE
75938 PARIS CEDEX 19



SCI MICHEL THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Vos références

Numéro fiscal : 47 36 063 051 076
Référence de l'avis : 13 75 4738356 63
Numéro de contrat de prélèvement : P3 75 018 198 451

Numéro de propriétaire : 119 +10005 L
Débiteur(s) légal(aux) :
SCI MICHEL THOMAS

9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN

34410 SERIGNAN
PRENEUR 4121 PBFDX2

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/08/2013
Date de mise en recouvrement : 31/08/2013

Votre situation

MONTANT À PAYER

au plus tard le **15/10/2013**

23 844,00 €

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2013

directement sur impots.gouv.fr

ou auprès de votre centre prélèvement service,

la somme à payer sera prélevée le 25/10/2013

sur votre compte bancaire.

VOUS N'AVEZ RIEN À ENVOYER.

Compte à débiter :

Numéro de compte : 30004 00827 00021579242 42

Titulaire : SCI MICHEL THOMAS

Établissement teneur du compte : BNPPARB PARIS VILLETTE

En 2014, conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes bancaires européennes, votre prélèvement à l'échéance sera effectué sous la Référence Unique de Mandat suivante : ++FR46ZZZ005002P375018198451. Les modalités de prélèvement restent inchangées et vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Vos démarches

- ⇒ **Par internet** : - impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :
 0 810 012 034 * - courriel : cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr
 - courriel : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2
 Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• sur le paiement de votre impôt :

SIP PARIS 19E VILLETTE

17 PL DE L'ARGONNE 75938 PARIS CEDEX 19

Tél : 01 44 89 76 67 Courriel : sip.paris-19e-villette@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : avec ou sans rendez-vous LUN A VEN 9H-16H

• sur le montant de votre impôt :

CDIF PARIS EST SECT. PARIS 19EME ARRD

6 RUE PAGANINI

75972 PARIS CEDEX 20

Tél : 01 53 27 44 70 Courriel : cdif.paris-est@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : DU LUNDI AU VENDREDI 9H A 12H ET 13H A 16H OU SUR RDV

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2013 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 755 PARIS

Commune : 119 A PARIS 19

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	TOTAL des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2012	8,37 %	%	%	5,13 %	0,363 %	6,21 %	
	Taux 2013	8,37 %	%	%	5,13 %	0,356 %	6,21 %	
	Adresse Base Cotisation	220 BD DE LA VILLETTE 113547 9504			113547 5825	113547 404	113547 7051	22784
	Adresse Base Cotisation							
	Cotisations 2012 2013	9336 9504			5722 5825	405 404	6927 7051	
	Variation en % ⑦	+1,80 %	%	%	+1,80 %	-0,25 %	+1,79 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2012	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2013	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles							
	Cotisations 2012 2013							
	Variation en % ⑦	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ④	Majoration base terr. constr. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base "Etat"							X	
Base "Collectivités"								
Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la Région Ile de France s'élève à 131 272 502 €. La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 237€						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		1060
						Dégrèvement "Habitation principale" ⑧		
						Dégrèvement JA "Etat" ⑨		
						Dégrèvements JA "collectivités" ⑨		
Référence administrative : 755 52 021 041 119 A Z M						Montant de votre impôt		23844